

Zeitschrift: Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier
Herausgeber: Association pour l'Étude de l'Histoire du Mouvement Ouvrier
Band: 40 (2024)

Artikel: Confrontations et contradictions autour du travail carcéral en Suisse dans les années 1970
Autor: Heiniger, Alix
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1061970>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONFRONTATIONS ET CONTRADICTIONS AUTOUR DU TRAVAIL CARCÉRAL EN SUISSE DANS LES ANNÉES 1970¹

ALIX HEINIGER

Central dans le quotidien carcéral, le travail fait l'objet de vives critiques dans les années 1970, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des espaces de détention, alors que la contestation gagne les prisons d'Europe et d'Amérique du Nord². Les détenu·e·s et leurs collectifs de soutien dénoncent l'ambiguïté du travail carcéral, censé contribuer à la réhabilitation, mais en pratique surtout conçu comme une source de financement et un moyen de récompense ou de punition. Le labeur pénitentiaire est en effet au cœur d'une tension vécue au quotidien dans les prisons. D'une part, il rythme les journées et les semaines, procure une occupation et constitue un vecteur d'ordre et de discipline. Mais d'autre part, même si certains aspects le rapprochent du travail à l'extérieur, il se déroule dans un contexte très différent : aucun moyen d'en négocier ou d'en améliorer les conditions, tandis que sa rémunération n'a pas la valeur d'un salaire, puisqu'elle dépend fortement de l'attitude générale des détenu·e·s, que les montants versés sont bien en deçà des sommes de l'extérieur et qu'elle n'ouvre le droit à aucune protection sociale. Pourtant, le travail carcéral est inséré dans les rapports de production, même si, nous le verrons, il reste toujours cantonné dans des espaces hautement précarisés.

¹ Cet article a été réalisé dans le cadre du projet « Espace carcéral et circulations : une histoire transnationale et régionale des prisons suisses (1820-1980) » financé par le programme Eccellenza du FNS.

² Citons deux exemples aux États-Unis et en France : Philippe Artières, « La mutinerie d'Attica en septembre 1971. Récit d'une action collective », *Criminocorpus, revue hypermédia* (14), 03.12.2019, p. 8 ; Anne Guérin, *Prisonniers en révolte : quotidien carcéral, mutineries et politique pénitentiaire en France, 1970-1980*, Marseille, Agone, 2013, pp. 147-189.

La mise en œuvre du travail carcéral et son impact sur l'expérience quotidienne des détenu·e·s ont fait l'objet d'études de sociologie et de droit³. Cependant, cette problématique reste peu investie par l'historiographie helvétique, tout comme la prison en général⁴. Cet article propose de saisir le moment de contestation du travail carcéral dans les prisons suisses pour mieux comprendre sa signification dans l'exécution des sanctions pour les personnes concernées. Cette approche permet d'aborder le travail carcéral sous l'angle de l'expérience des prisonniers et des prisonnières et d'observer comment les collectifs anti-prison l'inscrivent dans les rapports de production.

Les recherches consacrées aux prisons modernes soulignent l'importance du travail en tant qu'élément de correction des individus⁵. Les premiers établissements combinent enfermement et industrie avec un double objectif: financer l'exécution des peines et imposer aux détenu·e·s la norme du travail régulier⁶. Les établissements d'exécution des peines fondés au XIX^e siècle prévoient toujours un projet de mise au travail de nature industrielle dans un premier temps⁷, puis vers la fin du siècle apparaît une variante agricole, théorisée par le premier directeur de la colonie pénitentiaire de Witzwil (BE), qui en est la première réalisation en Suisse⁸. Quelques années plus tard, le canton de Fribourg reprend ce modèle rural de l'exécution des peines

³ Florence Dufaux, «L'emploi des personnes incarcérées en prison: pénurie, flexibilité et précarité. Une normalisation?», *Déviance et Société*, vol. 34 (3), 2010, pp. 299-324; Fabrice Guilbaud, «Entre normalisation et différenciation, le travail des détenus au XIX^e siècle», in Raphaël Eckert et Jeanne-Marie Tuffery-Andrieu, *Le Travail en prison. Mise en perspective d'une problématique contemporaine*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2015, pp. 63-74.

⁴ Il existe néanmoins des contributions sur la contestation des prisons: Ludovic Maugué, «Du vacarme individuel aux causes collectives: Les luttes carcérales en Suisse romande et le Groupe Action Prison», *Criminocorpus, revue hypermédia*, 02.12.2021; Marie Bonnard, «Quelques repères historiques», *Infoprison. Plateforme d'échanges sur la prison et la sanction pénale*, 2014.

⁵ Michel Foucault, *Surveiller et punir: naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1993, p. 278.

⁶ Robert Roth, *Pratiques pénitentiaires et théorie sociale. L'exemple de la prison de Genève (1825-1862)*, Genève, Librairie Droz, 1981; Ludovic Maugué, «Vouer le crime à l'industrie»: la manufacture carcérale d'Embrun: première maison centrale française et prison du département du Léman (1798-1813), thèse de doctorat, Genève, Université de Genève, 2016.

⁷ Peter M. Schulthess, *Damals in «Lenzburg»: Alltag in der Strafanstalt 1864-2014*, Basel, Themaverl, 2014.

⁸ Voir l'article d'Anouk Essyad dans ce *Cahier*.

à la fondation de Bellechasse. L'activité industrielle de la fin du XIX^e siècle reste confinée à des tâches peu rémunératrices, principalement des activités ménagères et du travail à domicile pour les femmes (15% de la population carcérale), tandis qu'une plus grande diversité caractérise celle des hommes également affectés à des activités artisanales comme la menuiserie, la cordonnerie, la serrurerie⁹. À sa fondation, Hindelbank (BE), qui devient dans les années 1970 le seul établissement d'exécution de longues peines (plus de trois à six mois) du pays pour les femmes, occupe les prisonnières à la blanchisserie et au repassage. La séparation des sexes s'impose comme principe fondamental de la prison moderne tout comme elle structure l'organisation du travail carcéral.

Aujourd'hui, le travail occupe toujours une place importante dans l'exécution des sanctions à côté de la formation et des loisirs¹⁰. Les Règles pénitentiaires européennes et les normes contenues dans le Code pénal suisse prévoient de considérer le travail comme un élément positif du régime carcéral, en aucun cas comme une punition. Dans la mesure du possible, il doit permettre « d'entretenir ou d'augmenter la capacité du détenu à gagner sa vie », d'« améliorer [son] comportement social, en particulier son aptitude à vivre sans commettre d'infractions ». L'épargne accumulée pendant la détention doit servir à la réinsertion ou au paiement des dettes¹¹.

1. Remise en cause de la prison dans les années 1970

Du dernier tiers du XIX^e siècle aux années 1970, les contestations apparaissent ponctuellement dans les sources sans toutefois prendre une forme collective. À la colonie agricole des Prés-Neufs réservée à

⁹ Bureau de statistique du Département fédéral de l'intérieur, *Annuaire statistique de la Suisse*, Berne, 1891, p. 219 et pp. 222-224.

¹⁰ D'après les sites internet des établissements d'exécution des sanctions, comme celui de Hindelbank qui déclare : « Le travail et la formation ainsi qu'une utilisation judicieuse des loisirs revêtent une importance particulière. Ces éléments contribuent à garantir la sécurité pendant et après l'exécution des peines et mesures, et doivent être intégrés à un système visant à améliorer les perspectives d'amendement. » <https://www.ajv.sid.be.ch/fr/start/themen/erwachsenen--und-jugendvollzug/justizvollzugsanstalt-hindelbank/vollzug.html> (visité le 30 janvier 2024).

¹¹ Cité par Nicolas Queloz, « "Astreinte" ou "droit" au travail en prison? : réflexions sur les implications des articles 81 et 75 CPS », in Jean-Baptiste Zufferey, Jacques Dubey et Adriano Previtali, *L'homme et son droit : mélanges en l'honneur de Marco Borghi à l'occasion de son 65^e anniversaire*, Schulthess, Zurich, 2011, p. 4.

l'internement administratif et pénal des hommes réputés alcooliques ou « anormaux et psychopathes », ces derniers se plaignent régulièrement entre 1932 et le début des années 1980 d'être injustement exploités et mal rémunérés¹². Un texte conservé dans les archives fribourgeoises à propos du traitement réservé aux internés de la Sapinière (un pavillon des Établissements de Bellechasse pour les hommes « alcooliques » exécutant des mesures administratives et judiciaires) dénonce surtout les conditions dans lesquelles se déroule le travail, l'absence d'équipement contre le froid et les intempéries, l'obligation de travailler dehors malgré une météo épouvantable. Le titre du texte, « Chéma à rendre s.p. pour base d'une brochure », laisse penser que son auteur souhaitait en faire une brochure pour dénoncer le traitement réservé aux internés¹³. Cependant, il accorde plus de place à la nourriture insuffisante et à la remise en cause de la gestion du domaine qu'au travail. D'autres ancien·ne·s interné·e·s formulent les mêmes griefs quant à la déficience de protection contre le froid et les intempéries¹⁴. Le régime de privation de liberté ne se distingue alors pas vraiment selon que la sanction est de type administratif ou pénal, le même travail est imposé aux deux catégories de personnes enfermées.

Dans les années 1970, la dynamique de la contestation change et bénéficie d'une résonance plus importante. Fin août 1972, détenu en régime préventif à la prison genevoise de Saint-Antoine depuis trois ans, Louis Gaillard entame une grève de la faim pour protester contre ses conditions de privation de liberté, qui selon lui ne respectent pas le droit pénal, en particulier dans les établissements de Bochuz (VD) et Bellechasse où il a été précédemment enfermé. En solidarité avec sa démarche, dont ils ont eu connaissance par la presse, 62 prisonniers des Établissements de la plaine de l'Orbe (EPO) (VD) signent une

¹² Mikhaël Moreau et Cristina Ferreira, « La thérapeutique par le travail contraint à la colonie agricole pénitentiaire des Prés-Neufs (20^e siècle) », *Tsantsa, Journal of the Swiss Anthropological Association* 25, 21.09.2020, pp. 36-37. En ligne : <https://doi.org/10.36950/tsantsa.2020.025.05>.

¹³ Archives de l'État de Fribourg (AEF), EB Adm Corr 6, « Chéma à rendre s.p. pour base d'une brochure » (*sic*) [1929-1930]. Voir à propos de cette source et du contexte historique Alix Heiniger, « L'homme y est mené comme la bête de somme ». Contester et dénoncer la gestion des Établissements de Bellechasse autour de 1930 », *Traverse, revue d'histoire* 108 (3), 2021, pp. 108-116.

¹⁴ Gotthard Haslimeier, *Aus dem Leben eines Verdingbuben*, Affoltern am Albis, Aehren Verlag, 1956, p. 45 ; Louise Buchard-Molteni, *Le tour de Suisse en cage : l'enfance volée de Louise ?*, réédition augmentée de la 1^{re} éd. parue en 1995 chez Cabédita, Lausanne, Éditions d'en bas, 2015, p. 80.

lettre ouverte qui reprend les critiques de Gaillard. Cette missive est suivie en novembre d'une pétition signée par 150 détenus adressée au Conseil fédéral. Ces textes sont relayés par le journal *prison* publié par le Groupe d'information sur les prisons (GIP), actif à Genève¹⁵.

Cet épisode contient tous les éléments des mobilisations de cette époque, qui visent *a minima* à critiquer l'exécution des peines et *a maxima* à abolir la prison. L'expression de revendications par les détenu·e·s, sous forme de lettres ouvertes, de pétitions ou de grèves de la faim, trouve un relais dans l'activité et les publications des groupes anti-prisons. Si le GIP connaît une existence relativement brève (1972-1974), d'autres poursuivent leurs activités jusqu'à la fin de la décennie. Le collectif Aktion Strafvollzug (Astra) s'engage outre-Sarine, dès 1973, et collabore bientôt avec le Groupe action prison (GAP) en Suisse romande, tandis que le Collettivo Ticino, moins connu faute de recherche, déploie son activité au Tessin.

Les détenus des EPO considèrent que la prison ne remplit pas la fonction que lui assigne l'article 37 du Code pénal, selon lequel la peine doit être exécutée de manière à «exercer sur le condamné une action éducative et à préparer son retour à la vie libre». Quant au travail, il ne produit «aucune action éducative» :

Comment pourrait-on affirmer que c'est le cas, puisque nous passons nos journées à fabriquer des manches à balai, à ramasser des pommes de terre, ou encore à étriller des vaches. À part une ou deux exceptions, tous les travaux sont de cette nature. Dans l'état actuel des choses, une action éducative est impossible, puisqu'aucun des gardiens n'a acquis une formation sérieuse en ce sens.¹⁶

Leur mobilisation se poursuit le 27 novembre à 4 heures du matin. Les 14 détenus-vachers déclarent la grève pour protester contre la qualité des repas et le fait que la direction refuse de les nourrir avant le déjeuner de 7 heures. Ils obtiennent la promesse de recevoir du pain et du fromage au petit matin, alors que quatre d'entre eux sont déplacés dans d'autres établissements parce qu'ils n'obtempèrent pas¹⁷.

À ce stade, les revendications à propos du travail s'inscrivent dans un ensemble de dénonciations relatives à l'exécution des sanctions.

¹⁵ Archives cantonales vaudoises (ACV), SB 309/859, *prison, journal du G.I.P.*, numéro 1, 5 décembre 1972.

¹⁶ ACV, SB 309/859, *prison, journal du G.I.P.*, numéro 1, 5 décembre 1972, p. 2.

¹⁷ ACV, SB 309/859, *prison, journal du G.I.P.*, numéro 1, 5 décembre 1972.

Cependant, les années suivantes, ce thème devient central, alors que les collectifs anti-prison naviguent entre une posture radicale qui vise à abolir l'institution carcérale et le relais de demandes de réformes concrètes formulées de l'intérieur des prisons. Par ailleurs, la période est doublement favorable à une critique des conditions de vie dans les prisons. Premièrement, à la suite des mobilisations de 68, les droits sociaux de groupes marginalisés deviennent un objet d'attention, favorisée dans le cas des prisons par le renouvellement de la population carcérale dû à l'augmentation des refus de servir à l'armée et des sanctions prises à l'encontre des réfractaires¹⁸. Deuxièmement, le contraste entre les conditions de vie à l'intérieur et à l'extérieur des prisons s'est accentué. Le niveau de vie moyen a connu une amélioration grâce à une progression importante des salaires et à l'élargissement de la consommation, mais cette évolution n'a pas eu lieu dans la plupart des établissements dont beaucoup restent dotés d'installations sanitaires rudimentaires (des tinettes dans des cellules le plus souvent collectives), où les interactions sociales restent limitées et l'accès aux biens culturels réduit.

2. Dénoncer le travail carcéral

Le type de travail accompli dans les prisons a néanmoins évolué depuis le début du XX^e siècle. Certaines installations ont fait l'objet d'une modernisation, notamment dans le secteur agricole, libérant ainsi des forces affectées à d'autres activités. Les détenus de Bellechasse et de Witzwil vont travailler dans des entreprises voisines des deux établissements. Ceux de Bellechasse rejoignent le personnel de la filiale boucherie du groupe Migros, Micarna, du fabricant de distributeurs automatiques Selecta, ou encore de la fabrique d'interrupteurs automatiques Saia¹⁹. Les détenus de Witzwil quant à eux viennent compenser la pénurie de main-d'œuvre au moment critique du traitement de la récolte de betteraves à la sucrerie d'Aarberg aux mois de novembre et décembre 1974. Cependant, cette nouvelle affectation soulève quelques critiques. Le collectif alémanique Aktion Strafvollzug y voit, en effet, un « trafic d'esclaves » inacceptable. Il ne conteste pas

¹⁸ L'ouvrage publié en 1977, *La Suisse à l'ombre*, est un bon exemple de cette dynamique de politisation de la prison.

¹⁹ Loretta Seglias, Kevin Heiniger, Vanessa Bignasca et al., *Alltag unter Zwang: zwischen Anstaltsinternierung und Entlassung. Un quotidien sous contrainte: de l'internement à la libération. Vivere sotto costrizione: dall'internamento in istituto alla liberazione*, Zurich, Neuchâtel, Bellinzona, Chronos Verlag, Éditions Alphil, Edizioni Casagrande, 2019, pp. 297-301.

le fait que les prisonniers travaillent à l'extérieur, mais que cette délégation ne leur soit profitable ni en termes de rémunération ni en termes de « resocialisation ». Le collectif publie dans son périodique un entretien avec deux détenus qui évoquent un travail intense au détriment de leur alimentation et le peu de profit qu'ils en retirent puisqu'ils ne reçoivent que 15 francs par jour sur les 100 francs payés par Aarberg à la direction de Witzwil. La publication déplore que le travail à l'extérieur serve surtout les intérêts des deux directeurs, celui de Witzwil retire de cet accord un profit qui contribue au financement de la prison, ce qui correspond à un aspect de sa mission, tandis que celui d'Aarberg obtient le personnel nécessaire au traitement des betteraves. Astra souligne : « Le pénitencier devient une réserve de force de travail, qui peut être mobilisée en cas de pénurie et renvoyée dans les moments où le personnel est suffisant. »²⁰ Les prisonniers serviraient de variables d'ajustement au marché du travail. On reconnaît bien ici l'influence marxiste d'Aktion Strafvollzug, dont l'objectif est de réduire ce que Marx désignait comme « l'armée de réserve des travailleurs ». Le collectif entend éliminer celle-ci en faisant des prisonniers de véritables salariés.

Astra poursuit sur cette voie à l'occasion du Premier Mai 1975 avec la publication d'un numéro spécial de son journal, devenu le *Schwarzpeter*. D'emblée, il affirme l'importance d'inscrire la lutte des

²⁰ *Aktion Strafvollzug, Sondernummer*, « Sklavenhandel in der Schweiz », 4.1.1974, p. 9.



Dessin publié dans le périodique d'Astra *Schwarzpeter*, n° 7, 20.2.1974, p. 11.

prisonniers et des prisonnières (*Gefangenenkampf*) dans la lutte ouvrière (*Arbeiterkampf*) et sollicite le soutien des syndicats et des travailleurs et travailleuses. Son analyse montre que le travail en prison s'inscrit dans un continuum d'oppression capitaliste. Les prisonniers appartiennent en grande majorité à la classe ouvrière, 50% des détenus de Witzwil n'ont aucune formation tandis que 37% ont accompli un apprentissage ou sont artisans. En 1974, les nouveaux détenus de Thorberg (BE) comptent 89% d'ouvriers auxiliaires et d'artisans dans leurs rangs, 127 sur 174 n'ont fréquenté que l'école primaire. La plupart exerçaient des petits boulots (*Gelegenheitsjob*) avant d'être condamnés, mais la crise qui sévit depuis 1973 a accentué leur précarité et s'est traduite par une augmentation de la population carcérale. À leur libération, ces hommes connaîtront une précarité accrue parce que les conditions de travail en prison échappent aux cadres ordinaires de la protection sociale. Ils ne bénéficient pas de l'assurance chômage et ne gagnent pas assez d'argent lors de la détention pour disposer d'une épargne. Le passage par la prison ne fait que renforcer la situation instable de cette catégorie de travailleurs désignée comme «le noyau dur de l'armée de réserve du capital»²¹.

Afin d'illustrer cette dynamique, le journal publie le témoignage d'un homme qui a été placé dans son enfance et n'a pas bénéficié d'une formation professionnelle. Il enchaîne les petits délits et les séjours dans différents établissements, foyer pour apprentis (où il ne peut réaliser la formation de son choix), maison de travail puis Witzwil et Lenzburg (AG). Son parcours illustre la précarité structurelle analysée dans le *Schwarzpeter* en insistant sur le rôle de l'État responsable de son éducation qui a échoué à lui offrir un avenir professionnel favorable. Un écueil que traduit bien le titre de l'article, «Staatsgeschädigt» – «endommagé par l'État». Enfin, pour bien montrer que la prison reproduit les hiérarchies capitalistes, le journal évoque le cas des deux accusés dans la débâcle de la California Bank AG de Bâle et la perte de 200 millions de francs en 1970²² dont l'un a pu fuir les poursuites et se réfugier aux États-Unis tandis que l'autre, détenu modèle, jouit de la protection du directeur de Witzwil où il purge sa peine.

²¹ *Schwarzpeter, Aktion Strafvollzug*, Nr.16, Sondernummer 1. Mai 1975, p. 4.

²² Voir «UCB: rapport final du Ministère public bâlois», *Journal de Genève*, 25-26 mars 1972, p. 7.

Bien que les femmes soient incluses dans les mouvements de contestation des prisons de cette époque, que ce soit par Astra ou lors d'actions ponctuelles, elles restent absentes du numéro du *Schwarzpeter* du 1^{er} mai 1975 tout comme les dimensions spécifiques du travail carcéral féminin demeurent un angle mort de ces discours. Pourtant, la qualification constitue un enjeu majeur pour les femmes, le plus souvent cantonnées à des tâches relevant du travail domestique ou au service de maison, comme à Bellechasse jusqu'à la fermeture du pavillon des femmes en 1971. À Hindelbank, le plus important, et bientôt le seul, établissement d'exécution des peines et mesures longues pour femmes, elles sont principalement occupées à la buanderie, modernisée dans les années 1960, et à l'atelier de couture, qui traitent des commandes pour l'extérieur²³. Les détenues fabriquent dans les années 1960 des tourne-disques pour la firme Lenco. Là encore, il s'agit de tâches peu qualifiantes dont le potentiel pour une intégration sur le marché du travail reste faible²⁴. Tout au plus est-il possible de maintenir ses compétences comme dans le cas de deux secrétaires formées qui dactylographient des manuscrits de l'Université de Berne au début de la décennie suivante²⁵. Aktion Strafvollzug publie néanmoins un article dans le périodique *Emanzipation* des Femmes progressistes de Suisse qui dénonce la situation des prisonnières de Hindelbank. Deux des quatre revendications formulées dans cette contribution concernent le travail : formation professionnelle et mise en place de meilleures conditions de travail. Le collectif qualifie l'activité à la buanderie, au cartonnage et à l'atelier de mécanique de « mortel » (*tötend*), et déplore qu'on rappelle sans cesse aux détenues qu'elles « sont trop bêtes pour travailler à quelque chose de plus décent. »²⁶

3. Vers un salaire pour les prisonniers ?

En 1976, avec la pétition « Un salaire minimum pour les prisonniers » le travail devient central dans la contestation carcérale. Grâce aux efforts conjoints des détenu·e·s et des militant·e·s d'Astra, du

²³ Annelies Leuthardt-Stoecklin, *Die Anstalten in Hindelbank BE*, Aarau, Francfort, Sauerländer, 1979.

²⁴ Seglias, Heiniger, Bignasca et al., *op. cit.*, p. 291.

²⁵ Anstalten Hindelbank, *Jahresbericht 1971*, p. 31.

²⁶ *Emanzipation. Zeitung der Progressiven Frauen Schweiz (PFS)*, n° 6, octobre 1975, pp. 2-3.

Comité prison de La Chaux-de-Fonds et du GAP, un peu plus de 750 signatures – soit presque 40% de la population carcérale – sont récoltées dans 12 prisons²⁷. L'écho dans la presse est important des deux côtés de la Sarine. La pétition réclame « un vrai salaire » d'au moins 30 francs par jour dans toutes les prisons du pays à fixer par la Confédération dans un premier temps avant de l'augmenter progressivement pour arriver à l'équivalent du revenu complet à verser également en cas de maladie ou de chômage. Les initiant·e·s déplorent que « Le pécule [soit] utilisé de manière humiliante comme mesure disciplinaire : on fait dépendre le montant du pécule du comportement. » En outre, elles et ils exigent « [...] *un vrai salaire*, car notre punition consiste dans la privation de la liberté et non pas dans une mesure supplémentaire, à savoir le sous-paiement déplorable de notre force de travail. »²⁸

La pétition met ainsi à nouveau en évidence la contradiction au cœur du projet carcéral. Le travail apparaît dans la loi comme un élément de rééducation, mais il est exécuté d'une manière qui privilégie



Autocollant de promotion de la pétition « Un salaire minimum pour les prisonniers » conservé dans le fonds du service pénitentiaire vaudois avec d'autres documents produits par le GAP ou Astra. Ce dossier témoigne du travail de surveillance du courrier par l'administration. ACV, SB 282/498 Groupe action prison 1974-1979.

²⁷ *Neue Zürcher Nachrichten*, « Gefangenen fordern Lohn », 15 septembre 1976, p. 4.

²⁸ Groupe action prison, Comité action prison, Astra, Pétition : un salaire minimum pour les prisonniers, [1976], l'exemplaire cité (vierge) est conservé dans le fonds du service pénitentiaire vaudois déposé aux ACV (SB 282/498) ce qui laisse penser qu'il a été intercepté et confisqué dans une prison vaudoise.

Was geht weiter mit der Petition?

BIS 10. SEPTEMBER WIRD GESAMMELT

1. Da möglicherweise einige ausgefüllte Bogen unters Eis gegangen sind, sollten möglichst alle noch einmal unterschreiben. Wenn einer zweimal unterschreibt so macht das nichts. Wir können die Unterschriften dann hier draussen sortieren. Wer noch ganz oder teilweise ausgefüllte Bogen bei sich hat, soll diese so schnell wie möglich, aber bis spätestens 10. September der Aktion Strafvollzug zukommen lassen (Postfach 24, 3000 Bern 16).

2. Um aus dieser Unterschriftensammlung für die Zukunft etwas zu lernen, ist es wichtig, dass Ihr uns schreibt, was Eurer Meinung nach schlecht, was gut gelaufen ist; was man anders machen sollte etc.

Unsere Gegner sind gut organisiert. Wenn es bei uns in dieser Beziehung nicht ebensogut klappt, haben wir kein Brot gegen sie...!

Die Petition wird am 14. September mit einer öffentlichen Aktion auf dem Bundesplatz der Petitionskommission des National- und Ständerates übergeben. Vorher veranstalten wir eine Pressekonferenz, um unsere gemeinsame Forderung und die Bedeutung dieser ersten gesamtschweizerischen Gefangenenpetition den Zeitungsleuten zu erklären und für möglichst breite Publizität zu sorgen. Die ganze Schweiz muss wissen, dass die Gefangenen in einer gemeinsamen Aktion fordern, was ihnen schon längst zusteht: Einen Lohn für ihre Arbeit!!



Aktion Strafvollzug Postfach 24 3000 Bern 16

tel. 22 53 70, Eigendruck

sa fonction économique et disciplinaire. Les directeurs des établissements cherchent à en tirer un bénéfice pour financer la prison, ce qui fait partie de leur mission²⁹. Dans la pratique, seul le pécule endosse une fonction éducative en récompensant un comportement jugé adéquat, davantage que le travail. Les détenus y voient plutôt un moyen de « chantage » pour reprendre les termes des tracts cités plus bas.

La récolte des signatures s'accompagne d'un argumentaire diffusé par Astra, le GAP et le Comité prison de La Chaux-de-Fonds ainsi que dans les journaux clandestins de plusieurs pénitenciers alémaniques³⁰. La pétition est reproduite à plusieurs reprises dans ceux de Regensdorf (ZH), Saxerriet (SG) et Witzwil, accompagnée de vives exhortations à la signer. Le premier numéro du *Witzwil-Intern* de juin 1976 souligne que pour la première fois en Suisse les détenus de toutes les prisons soutiennent la même revendication : « Suppression du système des points ! Fini le chantage au pécule ! Pour un salaire minimum en prison ! » Il interpelle les prisonniers : « As-tu déjà signé la Pétition d'Astra ? » Celle-ci est reproduite dans le journal et le lecteur est invité à faire signer ses collègues. S'il manque des formules, il suffit de recopier le texte. L'article invite aussi à « discuter les revendications de la pétition ! », « La récolte des signatures est au moins aussi importante que la discussion à propos des revendications de la pétition. » À travers cette action, le collectif entend amorcer une politisation. Il rappelle aussi qu'il est très important de convaincre ceux qui refusent de signer. Pour répondre aux arguments des réfractaires, un « texte d'explication a été introduit clandestinement dans toutes les têtes » (*in alle Kisten geschmugelt*). Il s'agit de mettre fin au « Chantage au pécule » (*Pekuliumerpressung*), une expression qui apparaît aussi dans le *Anti-Punkt* de Regensdorf en mai 1976, qui exhorte également à discuter cette question. L'article indique aussi que la notion de salaire introduirait dans la prison la rationalité du travail ordinaire, obligeant par exemple les directions à moderniser les ateliers, et ainsi à augmenter la productivité³¹. Rationaliser l'exploitation agricole, disent les détenus de Witzwil, rendra leur travail plus inté-

²⁹ Seglias, Heiniger, Bignasca et al., *op. cit.*, p. 286.

³⁰ Le *Thorberg-Intern* est cité dans le premier numéro du *Witzwil-Intern* mais semble être perdu. Il en existait peut-être dans d'autres établissements. Ceux-là sont conservés aux Sozialarchiv à Zurich.

³¹ *Der Anti-Punkt*, n° 2, mai 1976, p. 4.

ressant et libérera un temps qu'ils pourraient consacrer à la formation et aux loisirs³².

En Suisse romande, la diffusion de la pétition est accompagnée d'un texte intitulé « Halte au chantage sur le pécule » signé du Comité prison de La Chaux-de-Fonds et du GAP de Genève. On y retrouve les mêmes arguments, dont celui de mettre fin au régime qui fait du pécule « un moyen de chantage ». Il explique en outre que l'adoption d'un salaire initial à 30 francs par jour constitue une étape vers l'instauration d'un salaire minimal, une demande présentée comme raisonnable et susceptible d'aboutir. Il se conclut par ces mots : « Nous travaillons, nous avons donc droit à un salaire. Signez la pétition ! Transmettez-la à votre voisin de cellule ! » avec l'indication des adresses où renvoyer les listes complétées³³.

Le ton plus radical, adopté dans la région alémanique, se reflète notamment dans le vocabulaire lié à l'action clandestine, qui caractérise l'activité des collectifs internes dont les journaux paraissent sans autorisation de l'administration, alors qu'en Suisse romande on présente la stratégie de la pétition comme réaliste et raisonnable. Le collectif Astra développe de manière générale un discours plus radical teinté du ton marxiste de la lutte des classes. Il cherche à imposer une reconnaissance des détenu·e·s en tant que véritables travailleurs et travailleuses, comme nous l'avons vu plus haut, tout en insérant leur parcours dans un continuum de précarité économique que la prison ne fait qu'accentuer. De plus, le collectif alémanique adopte une posture de confrontation plus dure avec les autorités pénitentiaires. Après quelques mois d'activités, il est victime d'une interdiction d'accès aux prisons tout comme son journal en est proscrit. Le collectif met alors en place un canal clandestin pour poursuivre les échanges et introduire son périodique dans les établissements. Selon lui, cette situation a renforcé sa crédibilité auprès des prisonniers et a augmenté l'intérêt du *Schwarzpeter*, même si son accès exige désormais davantage d'efforts³⁴.

Toutefois, les mêmes arguments apparaissent dans les textes publiés avec le dépôt de la pétition produits en collaboration entre le Groupe action prison et Aktion Strafvollzug. Leur brochure commune accuse notamment le travail pénitentiaire de provoquer une

³² *Witzwil Intern*, n° 2, pp. 1-2.

³³ Conservé dans : ACV, SB 282/498, Halte au chantage sur le pécule.

³⁴ Sozialarchiv (Zurich), Ar. 201.245.1, Aktion Strafvollzug Juni 1977, p. 5.

déqualification par des conditions d'exercice sans commune mesure avec le monde extérieur, alors que les apprentissages qualifiés « d'alibis » ne concernent qu'une toute petite minorité. L'actuel mode de rémunération éloigne encore les détenus des conditions de vie ordinaires. Il ne leur permet pas de soutenir leurs familles, forcées d'avoir recours à l'assistance publique ni de reprendre pied après la libération, renforçant ainsi le risque de récidive. L'absence de protection sociale a, toujours selon la brochure, le même effet, puisque les anciens détenus connaissent souvent le chômage. De plus, le système actuel conduit à vendre le travail carcéral à un prix déprécié et à reporter les déficits d'autres entités sur la prison. Parmi les exemples cités, celui de l'hôpital de Zurich dont le linge est lavé à la buanderie du pénitencier de Regensdorf pour la moitié du prix du marché. Un « vrai salaire » obligerait à moderniser les ateliers, à procéder à des investissements. Cet immobilisme est doublement défavorable aux prisons :

Avec l'absence ou le vieillissement des moyens de production, c'est la prépondérance des branches artisanales désuètes qui est responsable de l'improductivité du travail dans les prisons. [...] À ce propos, mentionnons seulement en passant que l'occupation d'un grand nombre de prisonniers dans les branches artisanales désuètes n'est guère favorable à leurs possibilités de se tirer d'affaire après leur libération.³⁵

Les deux collectifs répondent également à l'argument des autorités, qui prétendent que le système actuel préserve les détenu·e·s des frais tels que la pension, les impôts, les assurances et suspend l'obligation de rembourser leurs dettes. Selon eux, sans les coûts de surveillance qu'il serait illégitime de faire payer aux personnes enfermées, le salaire après déduction des autres postes reste avantageux.

Le texte est examiné par les commissions des pétitions des deux chambres qui déposent conjointement un postulat. Elles demandent au Conseil fédéral de procéder à une enquête sur la rémunération du travail en détention et les compensations de perte de revenus due à la maladie ou au chômage. Le gouvernement commande alors une étude à l'Office fédéral de la justice. Celui-ci publie en 1982 un rapport qui met au jour une importante diversité dans les pratiques et un écart substantiel entre les établissements. Après avoir admis que

³⁵ Archives contestataires (Carouge), C 1656 Broch 242, Groupe action prison /Aktion Strafvollzug, « Vers un salaire pour les prisonniers », septembre 1976.

«la fonction de prévention spéciale n'est pas satisfaite de manière optimale», ce qui signifie que le travail carcéral et sa rémunération ne jouent pas le rôle que lui confère le Code pénal, l'Office enjoint les autorités à ne rien faire en attendant la révision en cours, qui ne traitera de cet aspect qu'à la fin de la décennie. Cet immobilisme est par ailleurs présenté comme plus acceptable grâce aux récentes améliorations ponctuelles et à une comparaison européenne plutôt favorable à la Suisse. En effet, les organes de pilotages intercantonaux en matière carcérale (les trois concordats d'exécution des peines et des mesures) ont décidé d'une augmentation des pécules à 15 francs par jour dès 1982³⁶. D'autre part, la Suisse arrive dans le peloton de tête des pays où les détenu·e·s travaillent le plus et reçoivent en conséquence la rémunération la plus élevée³⁷.

La question du travail carcéral féminin fait l'objet d'un traitement séparé. D'abord, parce que d'après le journal du GAP, *Le Passe-Muraille*, les prisonnières de Hindelbank ont été empêchées de participer à la récolte de signature par la direction. Une d'entre elles est punie d'une peine de cachot pour avoir collé dans sa cellule l'étiquette «30 francs de salaire minimum» en soutien à la pétition, et ses co-détenues ont détruit les 40 signatures récoltées de peur des représailles. D'autres listes ont été interceptées et détruites³⁸. Ensuite, parce que les prisonnières adressent deux ans plus tard leur propre texte au conseiller fédéral Kurt Furgler. Deux des onze points concernent le travail. Elles demandent qu'il soit limité à 7 heures par jour et la participation des détenues à l'élaboration d'un programme de formation et de loisirs³⁹. Enfin, une autre entité s'invite dans le débat. La Commission fédérale pour les questions féminines saisit l'occasion de la pétition pour s'intéresser à «l'exécution des peines chez les femmes» et produit, à son tour, un rapport publié l'année

³⁶ Notons que, même si par rapport à la moyenne des établissements de deux concordats, cela représente une augmentation de plus de 6 francs par jour, ce calcul ne tient pas compte de l'inflation d'environ 20% entre 1976 et 1982...

³⁷ Archives fédérales suisses, E4112B 1991/201, Département fédéral de justice et police. La rémunération du travail des détenus. Enquête de l'Office fédéral de la justice quant aux parts remises aux détenus en 1976 sur le produit de leur travail, septembre 1981/février 1982. Citation p. 40.

³⁸ *Le Passe-Muraille*, n° 2, septembre 1976, p. 17.

³⁹ Voir Alix Heiniger, «Contre la prison et l'isolement. Deux cycles de mobilisations en Suisse (1972-1990)», *Revue suisse d'Histoire*, 2024 ; 74/1. Staatsarchiv Bern, BB 4.01.225, Petition An den Herrn Bundespräsidenten Dr. K. Furgler.

suivante. Une partie des réformes suggérées concerne le travail. La Commission propose d’encourager les activités à l’extérieur, d’en étendre le spectre au-delà des « travaux ménagers ou de couture ou encore de fabrication en série », et d’accorder des indemnités correspondant au marché du travail. On peut lire dans le rapport :

Le travail en prison ne doit pas avoir le caractère d’un mal. Il doit au contraire correspondre aux aptitudes des détenues et leur permettre de gagner leur vie une fois libérées. C’est pourquoi leur travail doit autant que possible être adapté aux exigences du marché du travail, comme d’ailleurs les méthodes et les conditions de travail, notamment en ce qui concerne les outils, les machines, l’horaire de travail, la protection en cas d’accident.

Il évoque l’impossibilité de trouver du travail « “à domicile” intéressant », prenant ainsi acte du retour en prison de ce mode de production que nous avons repéré plus haut pour la fin du XIX^e siècle, et plaide pour la recherche de places à l’extérieur. De plus, il demande que la formation, prise sur le temps de travail, soit améliorée⁴⁰.

Conclusions

Comme les recommandations de la Commission fédérale pour les questions féminines, les personnes détenues et les collectifs réclament une normalisation du travail carcéral. Ce dernier doit se rapprocher le plus possible de la situation à l’extérieur pour remplir sa fonction de « resocialisation » prévue par l’article 37 du Code pénal. Cependant, la campagne pour un véritable salaire en prison doit être envisagée dans ses multiples perspectives. Pour les personnes concernées et leurs proches, elle constitue une demande d’amélioration concrète du quotidien et de l’avenir. Astra y voit plutôt une occasion de politiser l’intérieur des prisons alors que son objectif premier reste leur abolition. Le travail carcéral demeure à ses yeux une exploitation à inscrire dans un continuum d’autres formes inhérentes au système capitaliste.

À cet égard, les revendications témoignent d’une tension entre la dénonciation d’une dimension particulièrement injuste de ce sys-

⁴⁰ Commission fédérale pour les questions féminines, *Exécution pénale pour les femmes en Suisse – Propositions d’améliorations à court et à long terme ; en même temps, prise de position sur la pétition présentée par les détenues d’Hindelbank*, Berne, 1978, pp. 23-24.

tème capitaliste et la volonté de rationaliser et de moderniser son organisation pour en améliorer la performance, qui à son tour ouvrirait la possibilité d'augmenter la rémunération et d'offrir des conditions plus proches du travail à l'extérieur. Ce dernier apparaît d'ailleurs à maintes reprises sous une forme idéalisée, alors qu'il est aussi évoqué, notamment dans la brochure d'Astra du 1^{er} mai 1975, dans sa forme dégradée (*Gelegenheitsjob*), une situation renforcée par la crise qui sévit depuis 1973. Ces divergences au sein des mêmes publications révèlent la volonté de dévoiler les apories du système d'exécution des sanctions incapable de tenir ses promesses. Contester le travail pénitentiaire permet de placer la focale sur les contradictions fondamentales de la prison, la distance entre les discours sur la rééducation et les pratiques, l'impossibilité de réaliser les objectifs fixés par la loi.

Le labeur carcéral constitue aussi un bon vecteur de mobilisation, car il recèle des possibilités d'améliorations concrètes du quotidien enfermé et de la situation après la libération, par une formation adéquate et la constitution d'une épargne. C'est sans doute ce qui explique que le travail prenne une si grande importance dans les revendications du mouvement anti-prison de cette époque. Les autres thèmes partagent la même ambition de rapprocher le plus possible la vie en prison de celle de l'extérieur en brisant l'isolement à l'intérieur et en offrant plus de possibilités d'entretenir des relations avec les proches à l'extérieur. La critique porte également sur l'arbitraire de la gestion interne et réclame le respect de certains droits qui découlent de l'adoption par le Conseil de l'Europe et l'ONU de règles minimales pour le traitement des prisonnières et prisonniers. Toutes ces questions s'inscrivent dans les luttes en faveur des droits des personnes marginalisées qui fleurissent à cette époque.

Enfin, cet article n'épuise de loin pas l'analyse des contestations autour du travail pénitentiaire. Deux pistes au moins méritent d'être évoquées. Une étude de type biographie collective éclairerait les possibilités d'action autour de ces questions dans un moment historique précis en examinant les acteurs et les actrices au cœur de mobilisations qui prennent alors une ampleur encore inédite à l'intérieur et à l'extérieur des prisons. Deuxièmement, une enquête documentée par les archives des syndicats pourrait éventuellement mettre au jour d'autres dimensions de la contestation du travail carcéral.